

DELIBERATION N°CS-2021/28

OBJET : *Décision modificative n°1*

L'an deux mille vingt et un, le dix décembre, à 19 heures 15, le Conseil Syndical du Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC), régulièrement convoqué par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins 5 jours francs avant la présente séance, s'est réuni à l'espace Rebuffat, 20 chemin des Terres Plates – 69290 Craponne, sous la Présidence de Monsieur Jean-Charles KOHLHAAS.

Etaients présents

Mesdames : A. CHANTRAINE, H. DROMAIN, N. DEHAN, D. GEREZ, A. GROSPERRIN, C. POUZERGUE, C. SCHUTZ et V. SARSELLI.

Messieurs : D. AUDIFFREN, O. BAREILLE, S. BOUKACEM, J. CROZET, S. FERRANDEZ, F. FORT, F. GROULT, E. HORRIOT, Y. JAILLARD, J-C. KOHLHAAS, J. LIOT, D. MALOSSE, F. PASTRE, J-F ; PERRAUD, L. PROTON, M. RANTONNET, F. THEVENIEAU, J-M. THIMONIER et P. TISSOT.

Président : Jean-Charles KOHLHAAS

Secrétaire de séance : Eric HORRIOT

Nombre de Conseillers en exercice : 37 (Présents : 27 / Voix : 85).

Convocation en date du : 04 décembre 2021.

Nature de l'acte : Finances locales – Budget et comptes (7.1.1).

Le Président expose, qu'en application de l'article L.1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les prévisions inscrites au budget primitif peuvent être modifiées en cours d'exercice par l'assemblée délibérante, qui vote des décisions modificatives.

Ainsi, il propose d'inscrire les modifications suivantes :

- **Pour la section d'investissement :** un besoin d'un ordinateur portable pour le nouveau technicien de rivière est apparu en cours d'année et aucun logiciel n'ayant été acquis, il convient de reporter l'enveloppe du chapitre 20 sur le chapitre 21. De plus, des factures 2020 n'ayant pas été réglées ni reportées, un besoin supplémentaire sur le chapitre 21 est à couvrir pour ce faire.

<u>Crédit à augmenter</u>		<u>Crédits à réduire</u>	
Chapitre 021 Acquisitions mobilières	+ 4 200 €	Chapitre 20 Logiciels Chapitre 14 Observatoire fonctionnement du bassin versant	- 2 500 € - 1 700 €

- **Pour la section d'investissement :** suite aux différents épisodes de forte pluie en 2021, des travaux ont dû être faits pour restaurer les berges dans plusieurs communes du BV : Ste Foy

les Lyon, Vaugneray, Ste Consorce notamment et le montant alloué au budget primitif 2021 n'est pas suffisant

<u>Crédit à augmenter</u>		<u>Crédits à réduire</u>	
Opération n°12 Restauration et aménagements de berges – Travaux post-crues	+ 7 000 €	Opération n°11 Aménagements de seuils en rivière	- 7 000 €

- **Pour la section de fonctionnement** : suite aux vacances de postes, des crédits sont disponibles sur le chapitre 12 et peuvent servir à l'acquisition de petits matériels et équipements supplémentaires

<u>Crédit à augmenter</u>		<u>Crédits à réduire</u>	
Chapitre 011 Charges à caractère général	+ 20 000 €	Chapitre 012 Charges de personnel	- 20 000 €

Le Président précise que ces inscriptions n'ont pas d'incidence sur la contribution des communes pour 2022.

LE CONSEIL SYNDICAL, invité à se prononcer,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5217-12-1 et R2321-1

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 19 novembre 2021

Oùï l'exposé de Monsieur le Président ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité des suffrages exprimés, par 85 voix pour :

ARTICLE UNIQUE : ADOPTER la décision modificative budgétaire n1 ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu

de la transmission en Préfecture le 13/12/21

et de la publication le 13/12/21

LE PRESIDENT

Jean-Charles KOHLHAAS

LE PRESIDENT,
Jean-Charles KOHLHAAS



SAGYRC - Syndicat Agricole Rhône-Campagne - Conseil Syndical - Séance du 05 octobre 2021

Accusé de réception en préfecture
069-256910373-20211210-CS2021_28-DE
Reçu le 13/12/2021